

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitude ENEDIS route de Plogonnec

Dans le cadre du renouvellement du réseau « Basse Tension » situé route de Plogonnec, il convient d'établir une convention de servitudes entre la commune de Quimper et ENEDIS pour l'installation de canalisations électriques souterraines.

Afin d'installer à demeure une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 65 mètres ainsi que ses accessoires dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique Route de Plogonnec, sur la parcelle cadastrée section ZN numéro 456, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes entre la commune de Quimper et ENEDIS.

Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive d'ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

- 1 - à signer la convention avec ENEDIS ;
- 2 - à signer les actes à intervenir.